

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 22-2020-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION 22-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 110-2020, à sa séance du 16 mars 2020, le projet de résolution PPCMOI 22-2020-1 autorisant une demande de projet particulier de modification, de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Habitation multifamiliale de 17 logements sur les lots 3 143 364 (rue des Quatre-Saisons) et 3 143 371 (rue Saint-Albert).

Cette résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 2410-2011 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble. Son objet est de :

Objet	Zone concernée
Implanter des conteneurs en cour avant sur la rue des Quatre-Saisons, alors que le règlement de zonage 2368-2010 interdit l'implantation de conteneurs en cour avant.	Fj24Cr
Permettre un ratio de 1,5 case par logement alors que ce même règlement prévoit un ratio minimal de 2 cases par logements pour les habitations multifamiliales.	Fj07R
Ne prévoir aucune case de stationnement pour visiteurs alors que ce même règlement prévoit un ratio minimal de 1 case par 4 logements pour les habitations multifamiliales.	Fj07R
Aménager une allée de circulation d'une largeur de 6,0 mètres alors que ce même règlement prévoit une largeur minimale de 7,5 mètres.	Fj24Cr
Autoriser un immeuble de 17 logements alors que ce même règlement prévoit un maximum de 4 logements.	Fj07R
Prévoir une hauteur de 11,2 mètres pour le bâtiment principal alors que ce même règlement prévoit une hauteur maximale de 7,0 mètres pour un toit plat.	Fj07R
Permettre une superficie minimale de terrains de 150 mètres carrés par logement alors que le règlement de lotissement 2369-2010 prévoit une superficie minimale de 300 mètres carrés par logements pour les 8 premiers logements et 200 mètres carrés par logements pour les logements supplémentaires.	Fj07R et Fj24Cr

Cette résolution permettra de déroger aux articles 25, 42, 43, et 131 du Règlement de zonage 2368-2010 ainsi qu'à l'article 32 du Règlement de lotissement 2369-2010 de la Ville de Magog.

Ce projet de résolution concerne les zones Fj07R et Fj24Cr.

Ce projet de résolution, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 7 avril 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

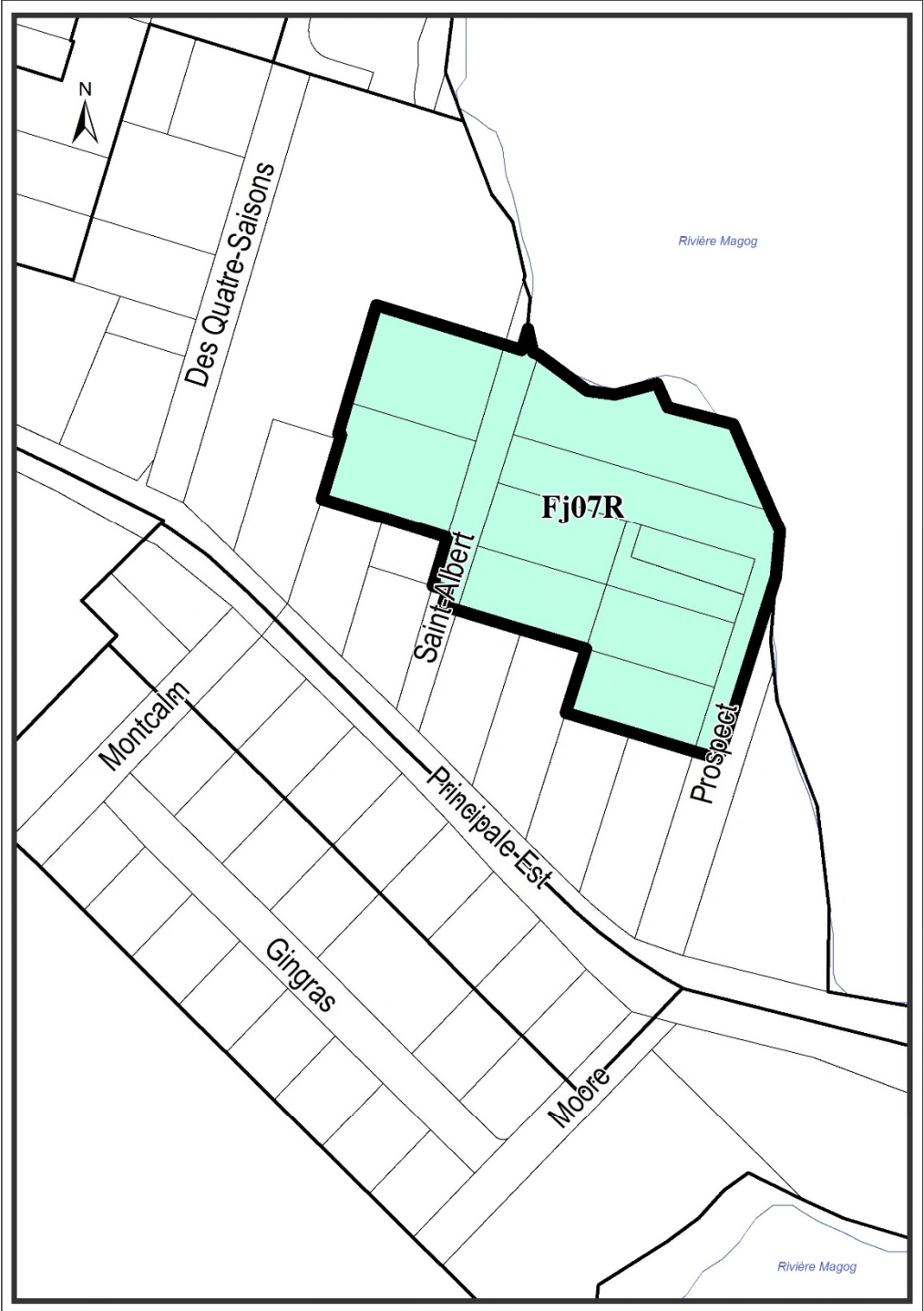
Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 17 mars 2020.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe



Zone concernée

VILLE DE MAGOG

ZONAGE

ZONE CONCERNÉE



Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Date : 2020-03-02

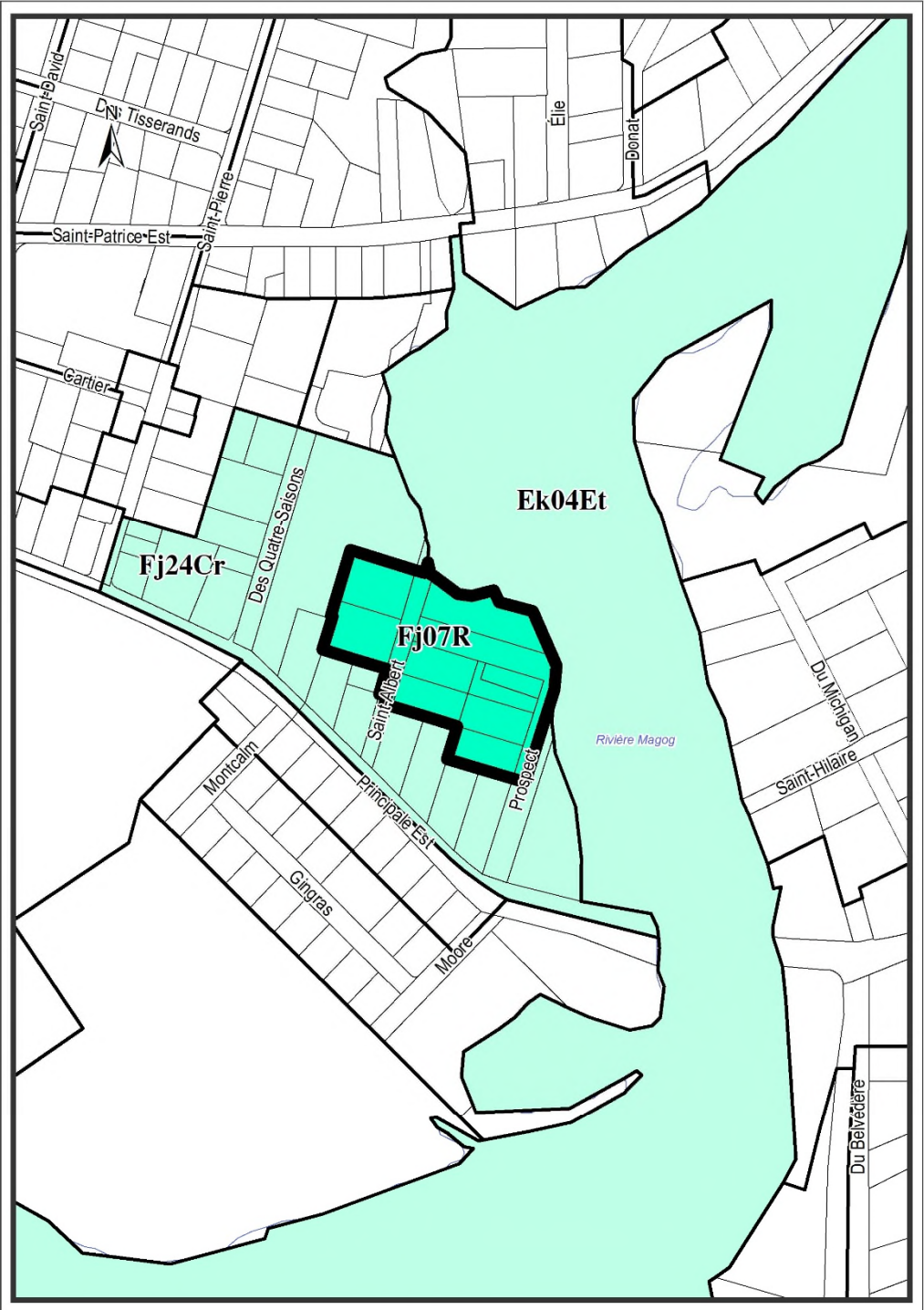
Date : 2020-03-02

Nom fichier :

Plan no. :

Séquence :

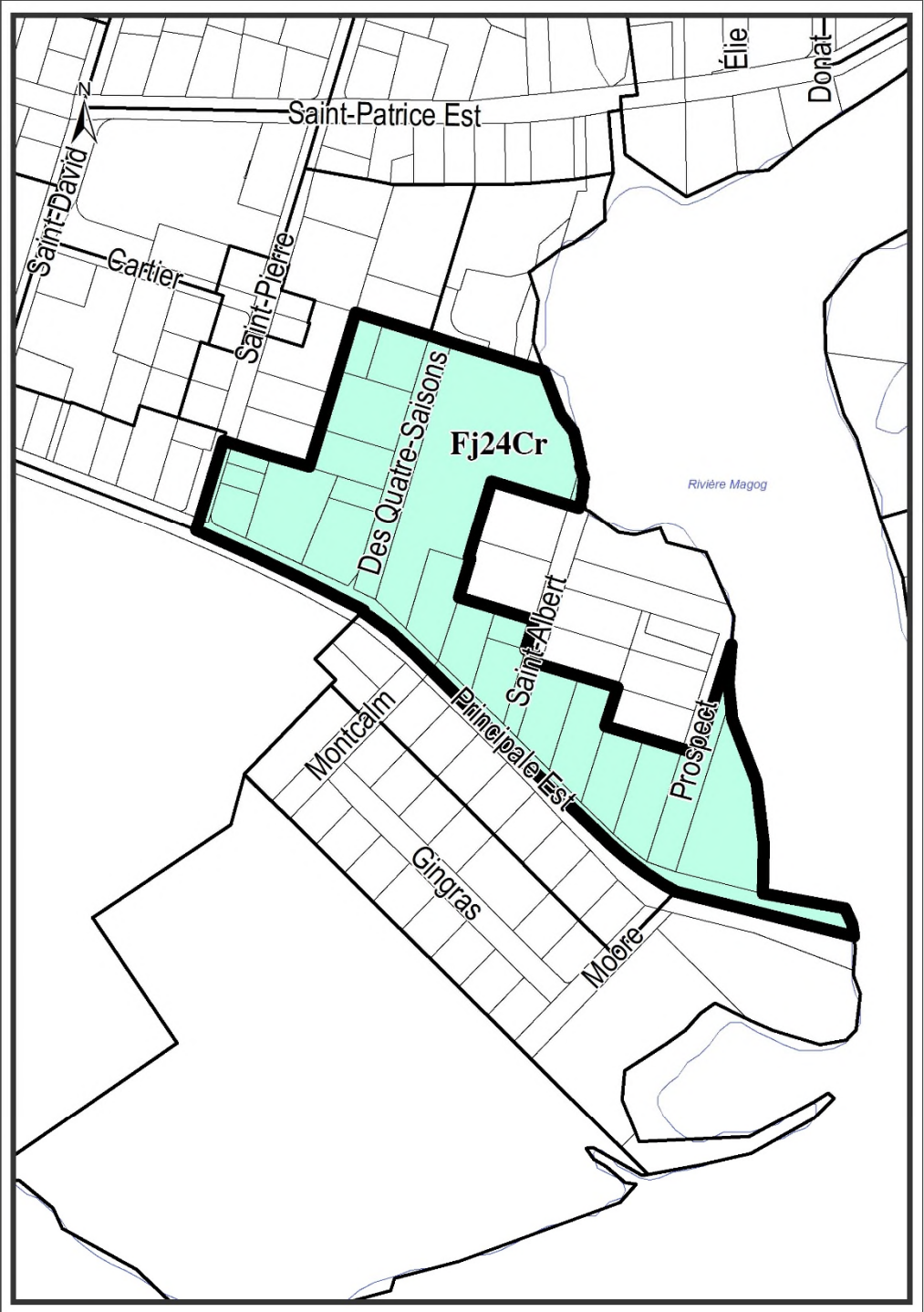




-  Zone concernée
-  Zone contiguë

VILLE DE MAGOG ZONAGE ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS 	Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme	Date : 2020-03-02
	Approuvé par : Mélissa Charbonneau Coordonnatrice, Division urbanisme	Date : 2020-03-02
	Nom fichier : Plan no. : Séquence :	





Zone concernée

VILLE DE MAGOG
ZONAGE
ZONE CONCERNÉE



Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

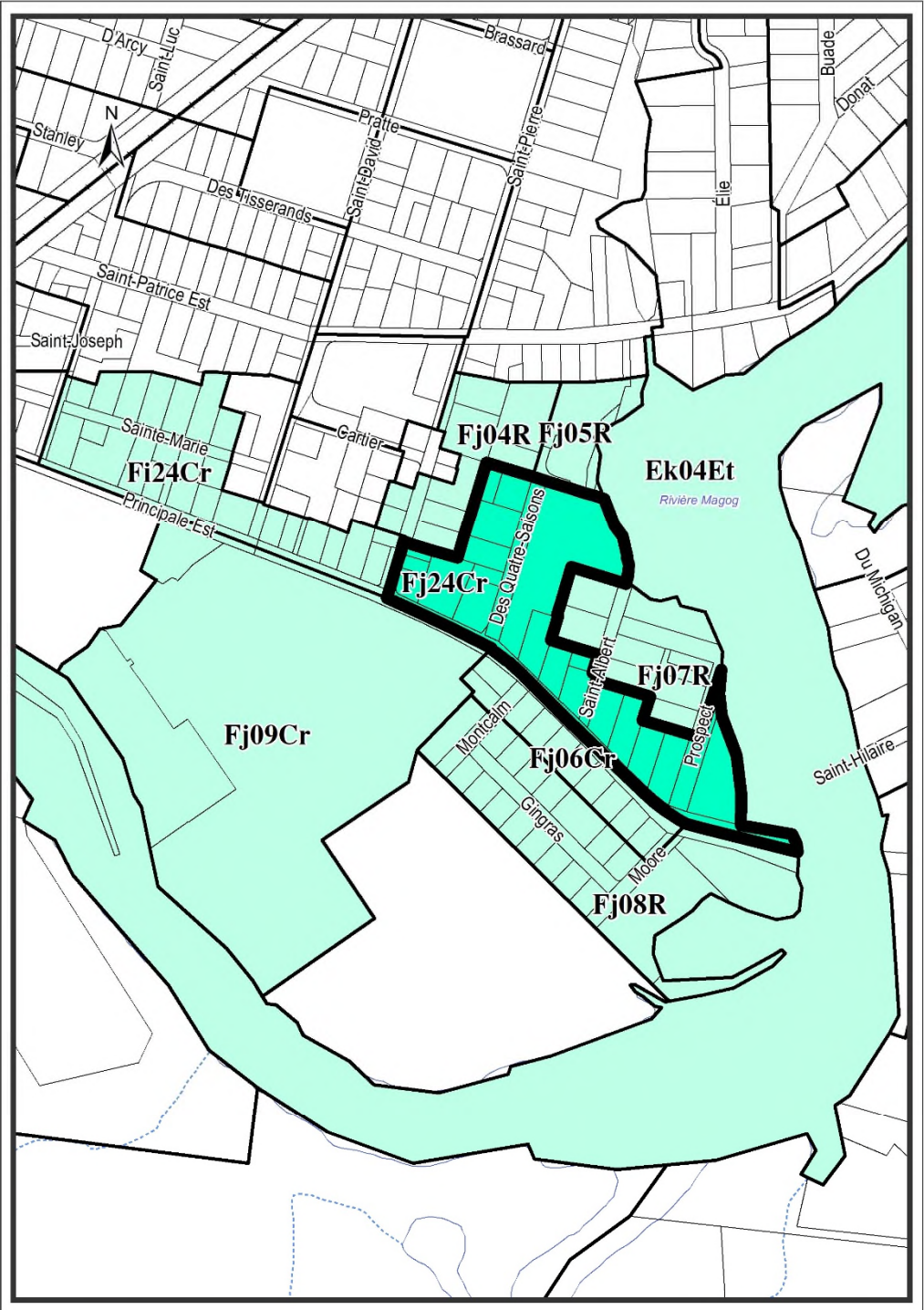
Date : 2020-03-02
Date : 2020-03-02

Nom fichier :

Plan no. :

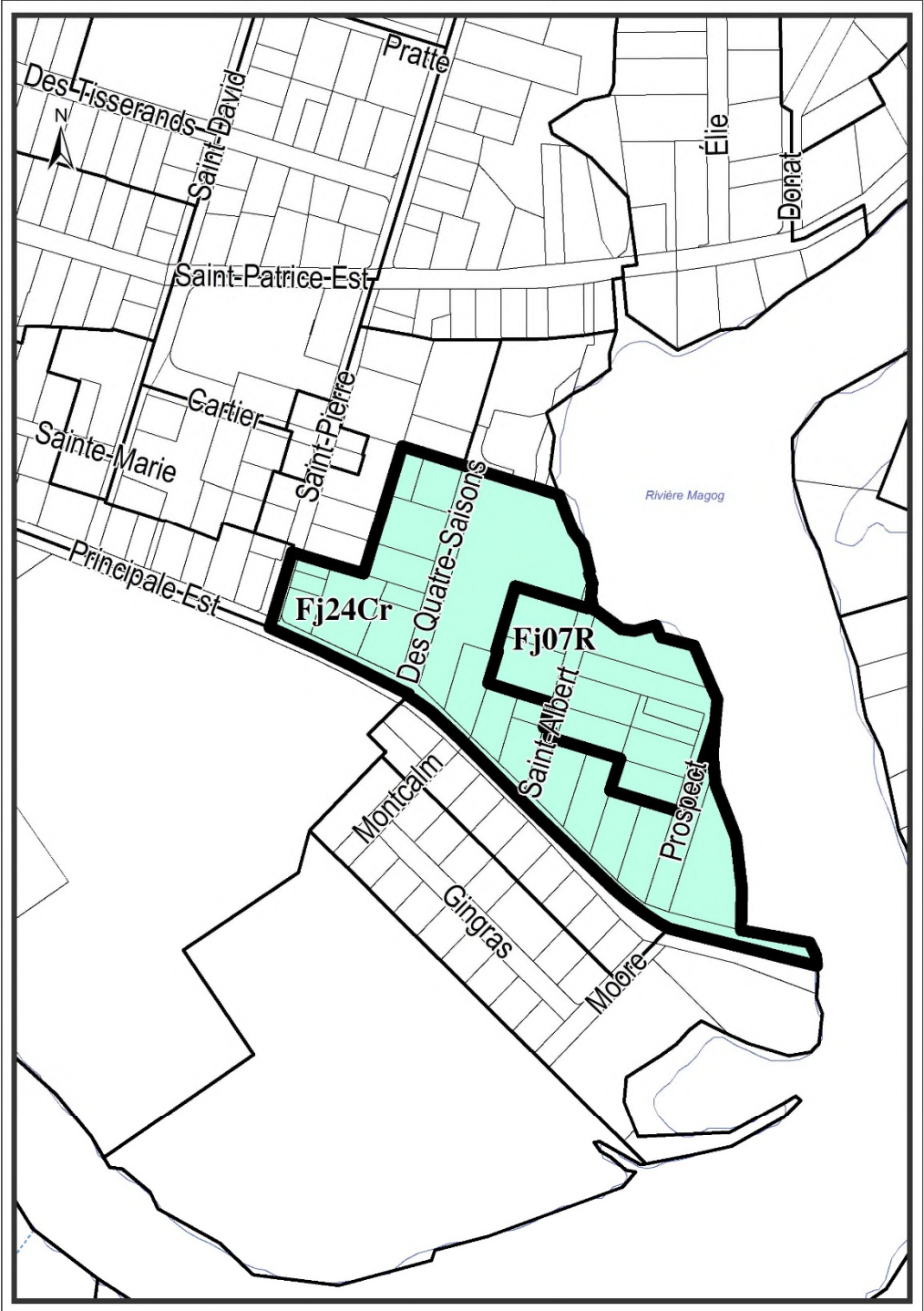
Séquence :





-  Zone concernée
-  Zone contiguë

VILLE DE MAGOG ZONAGE ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS  	Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme	Date : 2020-03-02
	Approuvé par : Mélissa Charbonneau Coordonnatrice, Division urbanisme	Date : 2020-03-02
	Nom fichier :	Plan no. :

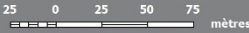


Zone concernée

VILLE DE MAGOG

ZONAGE

ZONES CONCERNÉES



Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Date : 2020-03-02

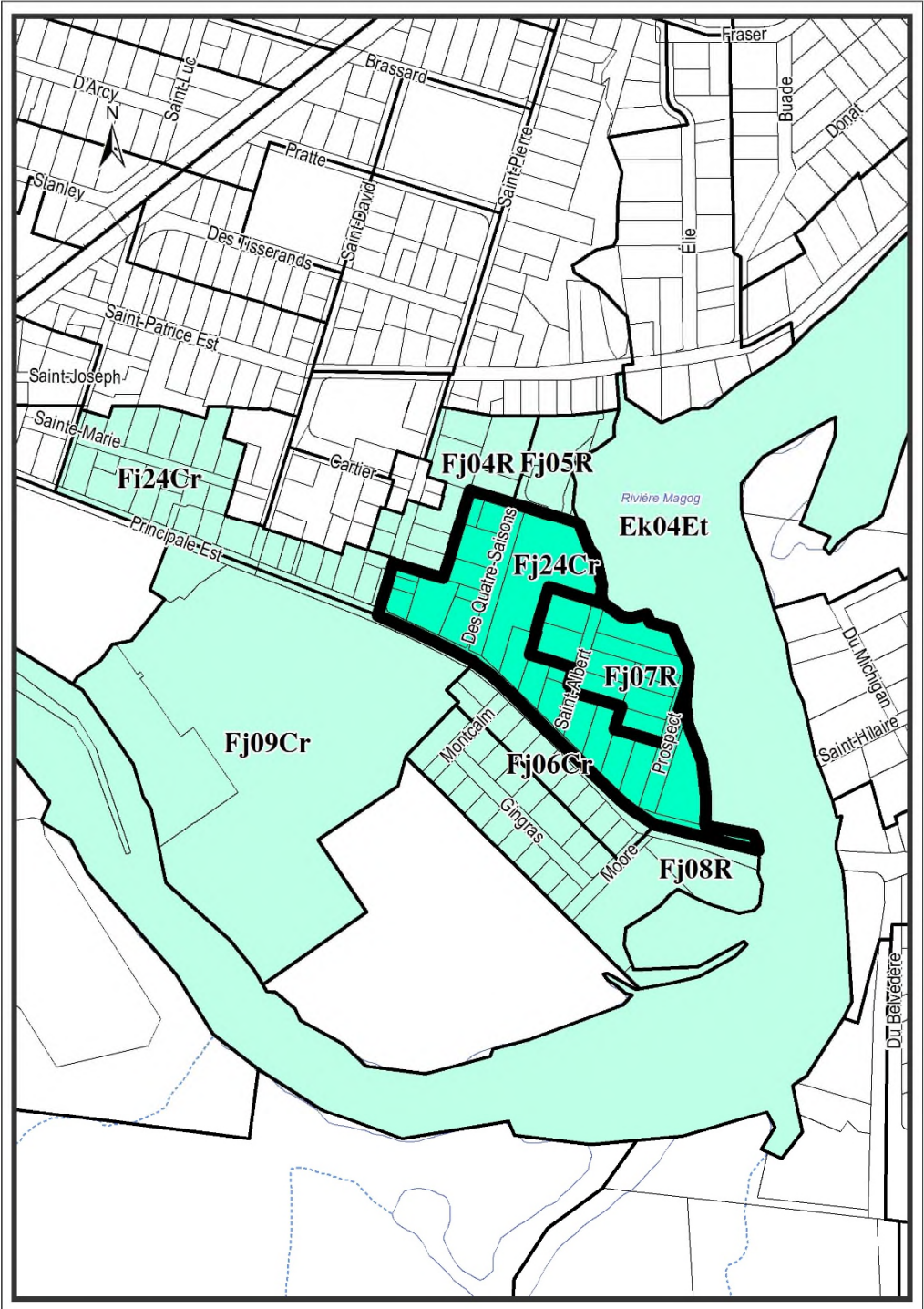
Date : 2020-03-02

Nom fichier :

Plan no. :

Séquence :





-  Zone concernée
-  Zone contiguë

VILLE DE MAGOG

ZONAGE

ZONES CONCERNÉES ET ZONES CONTIGUËS

75 0 75 150 225 mètres

Préparé par : **Lysanne Hébert**
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Approuvé par : **Mélissa Charbonneau**
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

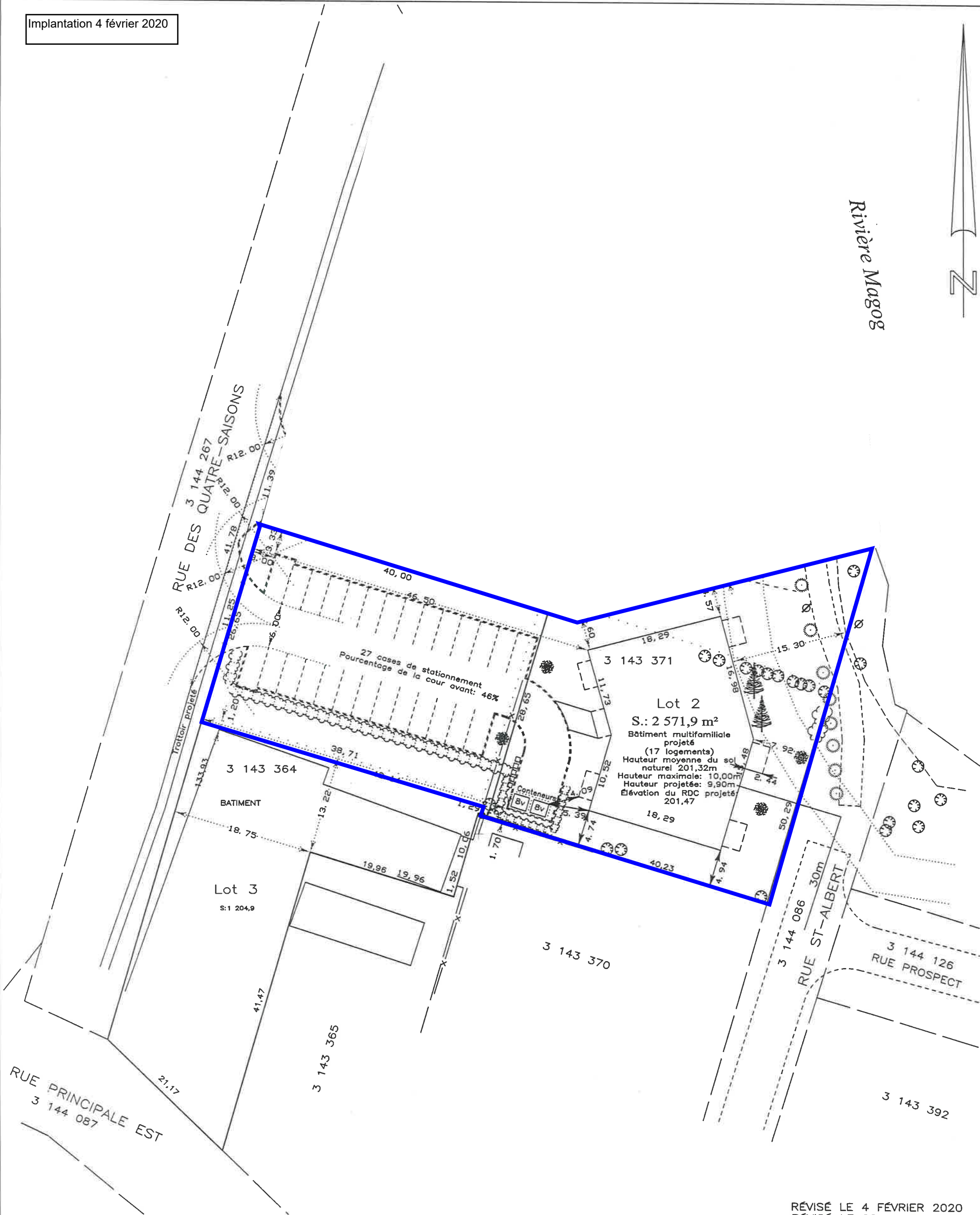
Date : 2020-03-02

Date : 2020-03-02

Implantation 4 février 2020

Rivière Magog

N



RÉVISÉ LE 4 FÉVRIER 2020
RÉVISÉ LE 22 JANVIER 2020
RÉVISÉ LE 6 DÉCEMBRE 2019
RÉVISÉ LE 25 OCTOBRE 2019

● TUYAU DE FER EXISTANT
N.B. La construction ne peut débuter avant l'émission du permis de construction émit par les autorités compétentes.
N.B. Ce plan projet d'implantation a été préparé pour approbation municipale.
N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (si). The measures indicated on this document are in meters.

- Arbres existants
- Feuillus
- Conifères
- Végétaux pour la renaturalisation

NORMES D'IMPLANTATION
Fj24Cr
MARGE DE REcul AVANT: 4,50
MARGE ARRIÈRE: 3,00
MARGE LATÉRALE:
- minimum: 2,00
- somme: 6,00

OBJET	PLAN PROJET D'IMPLANTATION			PURPOSE
LOT(S)	LES LOTS 3 143 364 ET 3 143 371			LOT(S)
CADASTRE	QUÉBEC			CADASTRE
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MAGOG			MUNICIPALITY
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	STANSTEAD			REGISTRATION DIVISION
CLIENT(S)-REQUÉRANT(S):	WILLIAM BELVAL	OWNER:	ÉCHELLE: 1:500	SCALE: DOSSIER: D4484_23_PPI FILE:
SIGNÉ À MAGOG, LE	19 NOVEMBRE 2019	SIGNED AT MAGOG, ON	MINUTE: 7279	LEVÉ TERRAIN EFFECTUÉ LE: 6 NOVEMBRE 2019 FIELD SURVEY DONE ON:
Copie conforme, le 4/02/20 [Signature]	MARYSE PHANEUF Arpenteure-géomètre, Land Surveyor AU: 61 SAINT-PATRICE OUEST, MAGOG, QUÉBEC, J1X 1V8 TÉL: (819) 843-6299 FAX: (819) 769-0255			PRÉPARÉ PAR: PREPARED BY: [Signature] Maryse Phaneuf ARPENTEURE-GÉOMÈTRE LAND SURVEYOR



